



COMPTE-RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 avril 2016



L'an deux mille seize, le vingt et avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame LE BITOUZE Danièle, Maire.

Etaient présents : CAILLE Vincent, CARPENTIER Bernadette, CAURE Marc DROY Séverine, FIEVRE Roseline, LE BITOUZE Danièle, LELY Mélanie, MARIAGE Patrick, PAGE Martine, QUI-RICONI Yannick

Absents : CHARUEL Benoît, DUFEUILLE Pascal, LEBEGUE Jérémie excusé qui a donné pouvoir à madame FIEVRE Roseline.

Monsieur MARIAGE Patrick a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

1) décide d'autoriser madame le maire à signer les marchés publics suivants :

Lot 1 : Démolitions – Gros-œuvre - Désamiantage - Plomberie
sarl XAVIER, Guise, Montant du marché : 22 990 HT

Lot 2 : Menuiseries Aluminium – Serrurerie
sarl PETITNIOT FRERES, Flavy le Martel, Montant du marché : 15 200 HT

Lot 3 : Carrelage – Faïence
sarl RC2B, Abbecourt, Montant du marché : 6 000 HT

Lot 4 : Plâtrerie – Menuiseries intérieures bois
SPILLEBOUT, Lesquielles St Germain, Montant du marché : 23 900 HT

Lot 5 : Electricité – Chauffage
Earl LEFAUVEAU, Saint-Quentin, Montant du marché : 13 459,68 HT

Lot 6 : Peinture
EGEPP, Saint-Quentin, Montant du marché : 7 946 HT

Le montant total des travaux s'élève à 89 496,28 HT.

Un fonds de péréquation est demandé à La Poste car des travaux vont avoir lieu au sein de l'agence postale de Vadencourt.



COMPTE-RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 avril 2016



2) Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST l'attribution d'un prêt de 50 000 euros, à taux fixe, dont le remboursement s'effectuera en 10 années, pour le financement des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en local associatif et périscolaire

3) Agenda Programmé pour l'Accessibilité

Madame PAGE fait le point sur ce dossier à la suite de son rendez-vous à Laon.

4) Reprise des concessions de cimetière : la commission s'est rendue dans le cimetière de Vadencourt et de Longchamps. Elle a replacé des panneaux sur les concessions à reprendre. La liste de concessions à reprendre a été revue.

La commission se réunira prochainement pour finaliser la procédure.

5) Décide de verser en 2016 une subvention aux associations suivantes

Les Sages de Bovalon	300
L'Epinoche	200
Société de Chasse	200
Animations Vadencourtoises	600
Vadencourt-Gverly.com	400
Amicale des Porte-drapeaux de Guise	100
Anciens combattants	50
Secours Populaire Français	100
Croix Rouge	100
Restos du Cœur	100
Ligue contre le Cancer	100
Canal Set	50
coopérative scolaire	150
Canoë Kayak Club de Guise	150

Il décide d'accorder à l'association Union Sportive Vadencourtoise, un délai supplémentaire de 15 jours pour déposer le dossier de subvention.

L'association « Le Rucher de Bovalon » a été dissoute fin 2015.

Monsieur NOMINE président du Canoë Kayak club de Guise est venu présenter les activités et les projets de son club, dont le matériel siège à Vadencourt. Plusieurs enfants de notre village adhèrent à ce club.

Le conseil municipal encourage vivement cette initiative. Il lui alloue de ce fait une subvention de 150 euros pour aider les enfants de Vadencourt à payer leur adhésion.

De nouvelles associations ont vu le jour : Beau et ris, Philcolor, Apprenants visuels



**COMPTE-RENDU
SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 avril 2016**



Questions diverses :

- Courrier de monsieur et madame DECARSIN Jean demandant à ce que l'eau pluviale du logement de la commune, situé Rue Wasselin, ne s'écoule plus chez eux mais sur le terrain de la propriété communale.
- Monsieur Jacky PRUVOT explique que, depuis le changement d'heure, l'éclairage public de certains secteurs communaux fonctionnent jusque 24 heures et se rallument à 5 heures. INEO doit venir régler le problème.
- Monsieur Stéphane PRUVOT, au nom des héritiers de Monsieur Philippe COCHET, interpelle Madame Le Maire sur l'article de journal paru concernant la propriété de Monsieur REBHOLZ. Madame Le Maire rétorque qu'elle n'a rien à voir là-dedans puisqu'il s'agit de problèmes privés et non publics.

Séance levée à 20 h 40

Affiché le 28/04/2016

Le Maire

Danièle LE BITOUZE